



Passeport Santé 2020

Mesures de protection

Compte tenu des nouvelles directives du Conseil fédéral, le Passeport santé va pouvoir se tenir, mais sous certaines conditions de protection des participant·e·s et des intervenant·e·s susceptibles d'évoluer pendant l'été.

Les organisateurs de VIVA et de Cité générations (Guillaume Lebecq, Alison Hirt et Laura Ringuet) seront responsables de l'application de ces mesures.

Le plan de sécurité du Passeport Santé sera envoyé par courrier avec le programme du Passeport Santé. Les participant·e·s ne l'ayant pas reçu en prendront connaissance lors de leur première activité, car il sera affiché lors de chaque activité.

- Le nombre maximal de participant·e·s étant de 25 (+ la personne qui intervient et celles qui organisent, selon les directives de début juin), les activités seront sur inscription.
- Une liste de présence établie au début de l'activité vérifiera les nom, prénom et numéro de téléphone des participant.e.s.
- Les personnes non-inscrites qui se présenteront à l'activité ne pourront pas y participer, sauf si le nombre maximal de participant·e·s n'est pas atteint.
- Une distance de 2 mètres entre les participant·e·s sera garantie pendant l'activité, ainsi que lors de la collation.
- Il ne faudra pas se faire la bise ou se serrer la main.
- Du gel hydroalcoolique sera fourni avant et après chaque activité.
- Les participant·e·s inscrits devront rester à la maison s'ils ou elles perçoivent des symptômes caractéristiques de la covid-19 (toux, fièvre, perte du goût ou de l'odorat, symptômes grippaux, etc.).
- Toute personne qui, ayant participé à au moins une séance du Passeport Santé, se révèle être positive à la covid-19 devront **obligatoirement** en informer les organisateurs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire, puisque la distance lors de l'activité sera garantie.